

BARCELONE – GAC : Séance de rédaction du communiqué de l'ICANN63

Mardi 23 octobre 2018 – 17h00 à 18h30 CEST

ICANN63 | Barcelone, Espagne

- MANAL ISMAIL : S'il vous plaît, nous allons commencer dans quelques minutes.
- Merci à tous de votre patience. Le document est affiché sur l'écran. On l'appelle communiqué 0. On va faire une lecture comme d'habitude puis après, on va aller section par section. Tom.
- TOM DALE : Merci Manal. Bienvenue à une autre séance de rédaction du communiqué du GAC. Comme d'habitude, j'informe ceux qui viennent pour la première fois. En général, on fait une lecture de tout le communiqué où j'essaie d'expliquer l'origine du texte, je donne certains antécédents et puis après, le passe la parole à madame la présidente pour identifier des questions prioritaires ou des modifications éventuelles.
- Souvenez-vous que c'est la première des séances de rédaction. Demain, il y en aura d'autres. Et il y a certaines questions qui reflètent des délibérations du GAC d'il y a quelques heures qui peuvent ne pas être incluses dans cette version 0. Voilà, c'est le communiqué numéro 16 que j'aide à rédiger. Je crois que ce sera le dernier. J'espère pouvoir profiter au maximum de cet exercice de rédaction.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

La première partie en générale est toujours pareille. « Le comité consultatif gouvernemental s'est réuni à Barcelone du 20 au 24 octobre... » avec X membres, X observateurs et je crois que cette fois-ci, les membres ont été assez nombreux. « La réunion a été réalisée dans le cadre de l'ICANN63 et on a mené des réunions ouvertes. » Merci. « Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'Administration de l'ICANN et a débattu du texte. »

La réunion avec la GNSO. « Le GAC s'est réuni avec les membres de la GNSO et a débattu de l'opération du processus d'élaboration de politiques de la GNSO, les améliorations à ce processus et les thèmes associés au rapport final du PDP en ce ayant trait aux mécanismes de protection des droits curatifs pour les OIG et les OING. »

La réunion avec la ccNSO que l'on a eu cet après-midi. « Le GAC s'est réuni avec les membres de la ccNSO et a débattu l'état du WHOIS et l'impact du RGPD dans les ccTLD européens et les priorités pour 2019. »

La réunion avec At-Large. « Le GAC s'est réuni avec l'ALAC. » Les questions qui ont été débattues vont être insérées plus tard.

« Le GAC s'est réuni avec la PTI. On a débattu les fonctions de la PTI et de l'IANA, le conseil d'administration de la PTI et le roulement de la KSK. »

Le débat avec les membres intercommunautaires. « On a participé à des séances intercommunautaires. On a abordé les sujets d'intérêt qui

étaient programmés dans le cadre de l'ICANN63. » On va les inclure dans ce texte.

Je m'excuse des changements sur l'écran, des mouvements.

« Les membres du GAC ont participé à différentes séances intercommunautaires dans des questions d'intérêt au cours de l'ICANN63, aussi le PDP et le RGPD. »

Des affaires internes du GAC. « Le GAC souhaite la bienvenue aux nouveaux membres. Il y a 178 membres et 35 observateurs. On a remercié les membres qui quittent leur poste, notamment l'ambassadeur Benedicto Fonseca du Brésil, le représentant des Pays-Bas et de la Norvège. »

Les groupes de travail. On a premièrement le groupe de travail de la sécurité publique du GAC. Il s'agit là d'un texte préliminaire du groupe de la sécurité publique. Pour le lire : « Le PSWG a discuté des différents impacts de la spécification temporaire de l'ICANN pour les données d'enregistrement des gTLD pour les organismes d'application de la loi et en ce ayant trait aux alliances de la cybersécurité.

Les exigences et la mise en œuvre raisonnable pour les données du WHOIS non visibles posent des obstacles aux recherches. Le groupe de travail est d'accord sur l'attribution effective des crimes et la protection des victimes exige un modèle d'accès permettant l'accès direct et centralisé aux données du WHOIS qui ne sont pas publiques et qui sont centralisées. La capacité des techniques de recherche telles que les recherches et les consultations historiques doit être

explorée. Le PSWG croit que ceci peut être fait avec les lois de protection de données tout en profitant des technologies disponibles. »

Après, on a la réunion du groupe des droits de l'homme, la réunion avec le NomCom en plénière. « On s'est réuni en plénière avec les autorités du NomCom. » et on va ajouter du texte. On l'affichera demain.

Et le BGRI a changé de nom. Maintenant, on l'appelle le groupe d'interaction entre le Conseil d'Administration et le GAC. « Les membres du GAC se sont réunis et ont accordé de changer le nom à groupe d'interaction. On a proposé un délai pour répondre au communiqué de Barcelone et on a signalé qu'on allait réviser les commentaires sur l'initiative continue du Conseil d'Administration pour garantir que tous les avis soient enregistrés et fassent l'objet d'un suivi. »

Le secrétariat indépendant. « Les services prévus par le secrétariat indépendant du GAC par l'ACIG cesseront le 31 décembre 2018. Le GAC a remercié l'ACIG pour sa fonction depuis 2013. Le GAC considère les options pour un secrétariat indépendant et travaille avec l'organisation ICANN pour garantir d'avoir le soutien pour la charge de travail. »

Les membres du GAC ont choisi Manal Ismail de l'Égypte pour un terme de mars 2019 à mars 2021. Et le GAC a choisi des vice-présidents pour mars 2019 jusqu'à mars 2020 : Cherif Diallo, Par Brumark, Thiago

Jardim, Olga Cavalli et Luisa Paez. Il y a des accents qui manquent mais bon après, on va bien vérifier tout cela.

Ici, on a les ateliers sur le renforcement des capacités. On a abordé la question ce matin et dans une prochaine version, on aura le texte inséré.

Puis on a la réunion gouvernementale de haut niveau. Il faut travailler encore avec l'hôte, l'Espagne, pour pouvoir inclure ici les résultats de cette réunion de haut niveau.

Le WHOIS et le RGPD. « Le GAC a eu un échange d'opinions avec le groupe des parties prenantes non commerciales et avec l'unité constitutive de la propriété intellectuelle sur les développements en ce concernant l'EPDP et le modèle d'accès unifié. » Nous supposons qu'il va y avoir plus de texte ayant trait aux délibérations qui sont en cours. Mais pour le moment, c'est ce que l'on a. Il y a beaucoup de questions liées au RGPD et nous pensons que cette section aura bien plus de texte.

Les procédures ultérieures des nouveaux gTLD. « Le GAC a reçu un rapport avec le PDP de la GNSO et on a débattu des options pour la participation du GAC à la prochaine étape du PDP. On a aussi signalé la complexité des sujets traités qui représente un enjeu pour la participation du GAC et qui offre aux leaders du PDP une participation qui a été acceptée. »

Puis après, il y a aussi la question des noms géographiques. On a donné des informations au GAC à travers les coleaders de la piste de

travail 5, les noms géographiques et les procédures pour des séries ultérieures pour des nouveaux gTLD. On a révisé les délibérations ayant trait à la délégation des noms qui sont inclus dans la liste ISO 3166 et qui ne sont pas des noms de capitales.

On a parlé également des fonds des enchères et du groupe intercommunautaire qui travaille là-dessus. « Les membres du GAC ont considéré de faire des présentations relatives aux commentaires qui seront reçus sur le rapport initial du CCWG.

Le GAC a aussi mené un dialogue avec le Conseil d'Administration qui a porté sur les options disponibles pour les gouvernements en question par rapport à ces fonds, si cela était appliqué pour les codes géographiques à deux caractères. On a parlé aussi avec le Conseil sur la procédure considérant l'avis préalable du GAC. »

On a parlé de la responsabilité de l'ICANN aussi, on a mentionné un texte qui a trait au rapport final du CCWG dans la piste de travail 2 : « Le GAC tient à remercier le travail effectué par la piste de travail du CCWG, ses coprésidents, ses membres et tous ceux qui ont collaboré.

Le GAC a considéré le rapport final du CCWH et ses recommandations. Et il soutient les recommandations par rapport à la plus grande diversité, les lignes directrices pour les standards de conduite présumés de bonne foi pour les directeurs individuels du Conseil de l'ICANN, un cadre d'interprétation pour les droits de l'homme, l'amélioration de l'ombudsman de l'ICANN, l'amélioration des SO et AC, l'amélioration de la responsabilité du personnel et améliorer la transparence de l'ICANN.

Si ces recommandations sont acceptés par le Conseil d'Administration, le GAC travaillera avec la communauté pour pouvoir monitorer la mise en place, notamment en ce ayant trait à la diversité, les droits de l'homme et l'impact de la recommandation de transparence sur le traitement de l'ICANN avec les gouvernements. En ce qui concerne les recommandations sur la juridiction, il n'y a pas de consensus au sein du GAC. Certains membres ont soutenu la recommandation. D'autres ont considéré que les objectifs de la piste de travail 2 n'avaient été respectés et qu'ils diminuaient partie les risques associés à l'activité de l'ICANN par rapport aux lois des États-Unis. »

Il y a aussi un texte qui est lu très rapidement et qui a été appuyé par l'Iran, la Chine et l'Argentine. Et les pays qui ont présenté des objections ont établi que le CCWG conformément aux normes de la charte du CCWG ont modifié la première phrase du troisième paragraphe de la recommandation 4.3 qui dit « Débat sur les questions liées à la juridiction ».

Le sous-groupe recommande d'établir un autre processus multipartite pour arriver à la résolution de ces inquiétudes. Auparavant, dans les communiqués de San Juan et Panama, le GAC a pris note que le CCWG avait reconnu qu'il y avait le besoin de continuer avec ce débat ayant trait à la juridiction. Sans modification, cette partie dit ce qui suit : « En conséquence, le sous-groupe suggère qu'il existe un processus multipartite pour considérer toutes ces inquiétudes et que l'on puisse arriver à une résolution. Le GAC a donné son avis consensuel au

Conseil de l'ICANN sur les questions suivantes sur le thème de la juridiction. »

Nous allons arriver à la section avis par consensus du GAC. « Avis consensuel au Conseil d'Administration de l'ICANN. » Sur la base du consensus, nous allons donc lire quels sont ces points.

« 1. Responsabilité de l'ICANN. Le GAC conseille au Conseil d'Administration que le rapport sur la piste de travail numéro 2 inclut dans son rapport la résolution potentielle des problématiques soulevées par les parties prenantes concernant la juridiction, que ce processus ait lieu dans les plus brefs délais.

Les fondements disent des questions liées à la juridiction de l'ICANN n'ont pas été résolues par le processus du CCWG et sont donc traitées par la piste de travail numéro 2. Comme le sous-groupe de travail du CCWG concernant la juridiction l'a constaté, il y a eu des problématiques qui n'ont pas été abordées dans la piste de travail numéro 2 qui doivent être abordées. Il y a un accord sur le fait qu'un processus supplémentaire est nécessaire pour pouvoir répondre à ces problèmes. »

Deuxième point concernant les codes de pays à deux caractères au second niveau. Ce texte a été fourni par Thiago Jardim. « Le GAC conseille le Conseil : 1) d'expliquer par écrit comment et pourquoi ils considèrent que la mise en œuvre de l'avis du GAC sur la délégation de codes de pays au second niveau expliqué par écrit ici sur la résolution du 8 novembre 2016 et le retrait du processus d'autorisation sont compatibles avec l'avis du GAC sur ce sujet ou si cela constitue un

refus de l'avis du GAC. Le GAC conseille le Conseil d'Administration d'expliquer par écrit cette question.

Quels sont les fondements de cet avis ? Cet avis est adopté pour soutenir et superviser la mise en œuvre par le Conseil de l'avis du GAC existant en la matière, y compris le fait que le Conseil travaille pour répondre aux inquiétudes concernant la délégation des codes de pays comme résultat du retrait du processus d'approbation précédent. »

Suivi des avis précédents. Nous avons inclus quelques textes qui ont été fournis par l'OCDE. « Le GAC conseille au Conseil d'Administration de faciliter un dialogue constructif et orienté aux solutions entre la GNSO et le GAC pour résoudre la question de la protection des OIG par rapport à laquelle elle réaffirme son avis précédent en ce qui concerne la création des mécanismes curatifs de droit et le maintien des protections temporaires.

Au moment de la rédaction du communiqué, la GNSO se prépare à voter le rapport final du PDP sur l'accès des OIG et OING aux droits de protection curatifs qui adopte les recommandations qui sont en conflit avec l'avis du GAC de longue date.

Reconnaissant les progrès qui ont été faits, le GAC reste optimiste qu'une solution pourra être trouvée par rapport à cette question de longue date pour la protection des acronymes des OIG et des OING. »

Avant de lire la section finale, j'apprécie l'enthousiasme de certains membres pour la rédaction de ce texte, qui ont rendu possible que l'on rédige en fait ce texte dans la version de Google Docs. Il vaut

mieux que vous fassiez vos modifications une fois qu'on aura fini une lecture.

« Pour ce qui est d'une réunion en face-à-face, le GAC se rencontrera de nouveau à l'ICANN64 à Kobe au Japon du 9 au 14 mars 2019. »

Il y aura bien entendu des changements que l'on devra introduire à cette version préliminaire où l'on va inclure la déclaration de la Colombie concernant .amazon. Je pense que l'intention de la réunion avec l'ALAC également était d'inclure la déclaration conjointe de suivi. Donc il y a un certain nombre d'éléments que l'on devra introduire qui sont en lien avec les réunions que nous avons eues aujourd'hui. Je ne sais pas si aujourd'hui on pourra ajouter ces éléments mais voilà la lecture qui a été faite de cette première version préliminaire du communiqué.

MANAL ISMAIL :

Merci beaucoup, Tom. Maintenant qu'on a fait une première lecture complète du document, nous allons nous arrêter section par section. Nous pourrions peut-être commencer par la partie qui concerne l'avis du GAC plutôt que la partie informationnelle ? Qu'est-ce que vous en pensez ? Objections ?

IRAN :

Aucune objection. C'est plus facile donc de commencer par la partie la plus facile, qui est la partie de l'avis. Mais Manal, nous pourrions avoir certains commentaires par rapport à la recommandation concernant

les droits de l'homme. Et nous allons revenir sur cela, nous reviendrons vers vous dès qu'on l'aura. Merci.

MANAL ISMAIL :

Merci Kavouss.

Très bien. Pouvons-nous voir quel est le premier point de l'avis du GAC au Conseil d'Administration ? Cela concerne la responsabilité.

« Le GAC conseille au Conseil d'Administration de prendre note du fait que le rapport final du groupe de travail CCWG piste de travail numéro 2 inclut des recommandations selon lesquelles un autre processus multipartite devrait être considéré pour mieux considérer et potentiellement résoudre les inquiétudes légitimes soulevées par certaines parties prenantes concernant la juridiction de l'ICANN. 2 : Prendre des mesures pour mettre en place un processus multipartite dans les plus brefs délais avec un délai approprié et un soutien de la part de l'organisation. »

Y a-t-il des commentaires par rapport à ces deux paragraphes ?

Tom vient de me rappeler que cela est en lien avec le texte sur la piste de travail numéro 2 que nous avons lu avant. Peut-être que pour prendre les choses dans leur contexte, on pourrait faire défiler le texte pour voir la partie où l'on parle de la piste de travail numéro 2 parce que ces deux parties sont en lien ?

« Le GAC a considéré le rapport final du CCWG ainsi que ses recommandations et soutient les recommandations concernant :

l'amélioration de la diversité, les orientations pour les normes de conduites attendues en bonne foi associées avec l'exercice de la révocation des directeurs du Conseil d'Administration de l'ICANN, un cadre d'interprétation pour les droits de l'homme, l'amélioration du bureau de l'ombudsman de l'ICANN, accroître la responsabilité des SO et des AC, la responsabilité du personnel de l'ICANN et amélioration de la transparence de l'ICANN. »

Kavouss ?

IRAN :

Oui, Manal. Comme je vous l'avait dit, nous suggérons que l'on traite la question du cadre d'interprétation sur les droits de l'homme dans un point différent parce qu'on pourrait avoir des commentaires par rapport à cela. Nous approuvons la diversité, les lignes directrices pour les normes de conduite. Tout cela, c'est bien. Mais je suggère de retirer la puce qui concerne le cadre d'interprétation des droits de l'homme pour la mettre ailleurs parce que nous avons un texte sur lequel nous travaillons à vous suggérer.

MANAL ISMAIL :

Très bien. C'est noté, Kavouss. On vous laisse un peu plus de temps pour élaborer cela.

IRAN : Oui, s'il vous plaît, si on peut déplacer cette puce et la mettre ailleurs pour que l'on puisse avoir le temps de vous donner le texte que nous préparons.

MANAL ISMAIL : Nous continuons la lecture.

« Si ces recommandations sont acceptées par le Conseil d'Administration, le GAC travaillera avec la communauté pour surveiller leur mise en œuvre, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme, la diversité et l'impact des recommandations en matière de transparence sur les interactions de l'ICANN avec les gouvernements. »

Y a-t-il des commentaires ? Non.

« En ce qui concerne les recommandations sur la juridiction, il n'y a pas de point de vue consensuel du GAC. Certains membres du GAC soutiennent les recommandations, d'autres non, considèrent qu'elles n'atteignent pas les objectifs envisagés pour la piste de travail numéro 2 et ne font qu'atténuer en partie les risques associés au fait que l'ICANN soit assujetti à la juridiction des États-Unis. »

Commentaires ? Le Brésil s'il vous plaît.

BRÉSIL : Il y a une modification qui ne figure pas sur l'écran à la fin de la première phrase du premier paragraphe. Nous suggérons de remplacer « il n'y a pas de point de vue consensuel du GAC » par un

autre texte qui dirait: « En ce qui concerne la recommandation concernant la juridiction, le GAC n'est pas en mesure de les approuver. » Parce que si je ne m'abuse, c'est ce dont on a parlé.

MANAL ISMAIL : L'Iran s'il vous plaît.

IRAN : Pour ce qui est du texte ajouté, j'ajouterais « si bien qu'aucun consensus n'a été atteint pour la transmission de ces recommandations au Conseil d'Administration de l'ICANN. » Désolé, je n'ai pas coordonné cela avec le Brésil mais je pense qu'on en a suffisamment parlé.

MANAL ISMAIL : Le Canada s'il vous plaît.

CANADA : Merci madame la présidente. Avant de considérer ce texte, je pense qu'il serait utile de passer au texte des justifications pour avoir une idée plus claire. Cela nous permettra de mieux expliquer quel est notre point de vue dans nos conclusions. J'aimerais un peu plus de clarification par rapport au texte original du sous-groupe du rapport du CCWG. Le sous-groupe suggère qu'un processus multipartite doit être mis en œuvre, etc.

Comme noté dans d'autres communautés, cela reconnaît la juridiction comme une problématique toujours d'actualité. Et c'était un compromis dans le groupe de travail et cela reconnaît qu'ils envisagent un autre processus multipartite. Puisqu'il s'agit d'une solution de compromis, cela ouvre la porte à des consultations plus poussées. Pour moi, cela, c'est un compromis

Je pense que je demanderais les raisons à ceux qui veulent entamer un nouveau processus multipartite. Cela, c'est la reconnaissance par le groupe de travail qu'ils envisagent de mettre en place ce type de processus. Nous pourrions refléter cela dans notre avis pour dire que cela était suggéré. Je me demande quel est l'avantage d'ajouter cela au texte que nous avons. C'est une question On ne doit pas y répondre maintenant mais comme j'ai dit, le texte tel qu'on le lit ouvre la porte à un processus supplémentaire.

MANAL ISMAIL :

Merci beaucoup le Canada. Le Brésil s'il vous plaît.

BRÉSIL :

Une réponse rapide peut-être parce qu'on voit effectivement qu'il y a une légère différence au niveau de la terminologie mais la signification et les conséquences sont tout à fait différentes. Le sous-groupe a fait deux recommandations qui devraient être approuvées et mises en œuvre par le Conseil d'Administration. Et le rapport du groupe de travail contient certaines déclarations, y compris celle sur laquelle cette discussion devrait se poursuivre.

Une fois que la question sera considérée par le Conseil d'Administration, le rapport sera là mais celui-ci n'a pas les mêmes conséquences que les recommandations. Donc en suggérant que l'établissement d'un autre processus multipartite devrait aussi, cela va déclencher des conséquences.

Et c'est ce que l'on veut dire ici. On dit que le texte du rapport n'est pas suffisamment fort car il n'aboutit pas à des actions concrètes. Et c'est pour cela qu'on veut faire ce changement. Si l'on pense de l'autre côté, si la notion est déjà là, on ne voit pas pourquoi on ne peut pas le mettre ou l'exprimer de manière plus directe.

MANAL ISMAIL :

Merci le Brésil. Y a-t-il d'autres commentaires ? Le Danemark s'il vous plaît.

DANEMARK :

Nous avons participé aux réunions du CCWG. Nous avons pris part aux discussions et la solution de compromis à laquelle on est arrivé a été acceptée. C'est pour cela que cela figure dans le rapport non pas comme une recommandation mais comme une suggestion. Nous ne sommes pas tout à fait convaincus qu'il faille mettre en place un processus pour amender le rapport par rapport auquel nous avons donné notre acceptation. Donc je ne suis pas tout à fait d'accord avec la suggestion du Brésil.

MANAL ISMAIL : L'Iran s'il vous plaît.

IRAN : Merci Manal. Dans le groupe qui aborde la question de la juridiction, à Abu Dhabi, on a parlé de tout cela. Même si nous avons été d'accord pour faire partie du rapport, ce que nous disons ici, c'est assez léger. On dit qu'il y a des considérations plus poussées. Ce rapport n'aura aucun impact si nous ne menons pas des actions de suivi. Si nous ne mettons en place des actions qui puissent faire le suivi de ce qui [va faire], il n'y aura pas d'effet.

Donc on a deux positions : une position selon laquelle les gens sont d'accord avec les recommandations ; l'autre position, c'est les gens qui ne sont pas d'accord avec les recommandations. Ensuite, la possibilité de transmettre ou non ce rapport au Conseil d'Administration. Si nous ne mettons pas cela, cette modification, je pense que le texte n'a pas suffisamment de force.

MANAL ISMAIL : Merci l'Iran.

Le Brésil s'il vous plaît.

BRÉSIL : Thiago Jardim. J'essaie de répondre à la question soulevée par la représentante du Canada et pour ajouter aux commentaires qui ont été fait par mes collègues. La question est la suivante. Quel serait l'avantage d'ajouter le texte proposé ? Ma première réaction, c'est de

dire si les Canadiens ne voient aucun bénéfice à ajouter ce texte et qu'ils ne voient pas d'inconvénients, à ce moment-là je ne vois pas pourquoi on objecterait l'addition de ce texte.

Deuxième point par rapport à l'intervention de notre collègue du Canada, pour répondre plus spécifique à la question quelle serait l'avantage d'accepter la suggestion que nous avons faite, comme vous le voyez et comme cela est écrit dans le document, le Brésil serait prêt à retirer ses objections si le CCWG acceptait d'amender la recommandation en question. Ce n'est pas une énorme modification. Si vous pensez que cela changerait la substance de ce par rapport à quoi on s'est mis d'accord dans le CCWG, c'est une situation.

Mais il y a une suggestion pour établir un processus multipartite pour considérer les problèmes qui doivent être considérés. Et cela a été reconnu par le CCWG. De cette manière, on remplacerait le mot suggestions par recommandations et on serait en train d'harmoniser le langage. Cela fait partie des recommandations.

Et on voit qu'on fait référence à cela comme référence 4.3 dans le rapport. Et il y a une légère différence entre les deux éléments parce que cela était ajouté après la recommandation, l'indication qu'il s'agit d'une suggestion. Pour les anglophones, peut-être qu'il n'y a pas une énorme différence entre ces deux mots, mais nous savons que la signification est différente. Mais si on utilise des mots différents pour exprimer la même idée, il vaut mieux utiliser le même mot pour exprimer la même idée. Si on peut se mettre d'accord par rapport à cela.

Si nous envoyons au CCWG le texte que nous voyons ici, on ouvre la porte à ce que le CCWG fasse une modification à son texte et cela pourrait avoir un effet sur l'approbation des recommandations. Donc je vous invite à voir si vous n'avez pas d'objection par rapport à cette suggestion que j'ai faite.

SUISSE :

Merci Manal. Je tiens à remercier Thiago de ces précisions parce que j'étais un peu confus à cause des interventions précédentes où l'on a mentionné que cette partie des recommandations en matière de juridiction ne faisait pas partie des recommandations. Alors je vérifiais le texte et j'ai vu que comme Thiago le dit, ceci est inclus dans le point 4.3 des recommandations en matière de juridiction.

Lui, il dit que l'on parle de discussions ultérieures sur les inquiétudes liées à la juridiction et entre parenthèses, on dit suggestion. Et dans les recommandations, il y a un numéro et puis après, un titre, « recommandations en matière de juridiction » et ceci apparaît après les recommandations 4.1 et 4.2. Voilà les recommandations qui ont trait à la législation et à la juridiction applicable si je me souviens correctement.

Je me demande si avec toutes ces informations, on ne pourrait avoir quelque chose de moins compliqué et le renvoyer au groupe de travail. En réalité, ce groupe n'existe plus alors peut-être on pourrait avoir une manière différente d'aborder la question – ce n'est qu'une idée – et faire référence à cette recommandation dans ce texte du communiqué et peut-être mentionner que face au GAC, il s'agit là

d'une recommandation et fait partie des recommandations comme toutes les autres. C'est en quelque sorte une partie du même paquet de recommandations. Je ne sais pas si tout cela va aider ou si ou rouvrirait le débat, ce qui impliquerait beaucoup d'effort et ne garantirait pas les résultats.

MANAL ISMAIL : Merci la Suisse.

Les États-Unis s'il vous plaît.

ÉTATS-UNIS : Merci. Ashley en représentation du gouvernement des États-Unis.

Je ne sais pas comment cela se passe. Je crois qu'il s'agit d'une question de procédures plutôt. Je ne sais pas si on tous d'accord pour faire ce changement en ce moment. Je voudrais que quelqu'un puisse me préciser la question, je ne vois pas clairement.

MANAL ISMAIL : Merci. Je ne vois pas bien... La Russie s'il vous plaît.

FÉDÉRATION DE LA RUSSIE : Je voudrais donner mon soutien à l'opinion du Brésil parce que nous comprenons que le texte doit être en ligne. Si on donne des recommandations, ces recommandations doivent être des recommandations et pas des suggestions. Nous pensons que le

consensus a été un peu fragile mais à notre avis, un changement mineur ne changerait pas trop le processus.

MANAL ISMAIL :

Merci la Russie. Je vais suivre la question des États-Unis en termes de procédures.

BRÉSIL :

Pour répondre aux propos des États-Unis, j'ai ici face à moi la charte du CCWG qui dit ce qui suit : « Proposition complémentaire ou préliminaire. Si une SO ou AC ou plus n'adopte pas une ou plus des recommandations incluses dans les recommandations préliminaires, les coprésidents du CCWG recevront la notification correspondante. Cette notification inclura au minimum les motifs du manque de soutien et une alternative suggérée qui soit acceptable le cas échéant. Le CCWG peut reconsidérer les commentaires publics à sa discrétion et/ou présenter à une organisation membre une proposition complémentaire préliminaire. »

Alors nous, on doit faire cela au cas où les recommandations ne seraient pas approuvées. Alors la suggestion présentée par le Brésil dit que nous donnons les motifs pour lesquels on ne soutient pas les recommandations. Et comme geste de bonne volonté, nous indiquons également ce qui serait à notre avis l'alternative permettant que cette recommandation soit acceptée.

Je crois que si tout le GAC avec le Brésil soutient la recommandation de la juridiction pour qu'elle soit modifiée conformément à ce qui est prévu, ce serait vraiment un pas en avant important.

MANAL ISMAIL : Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci Thiago. Je crois qu'on en a parlé au Panama déjà. Et une des questions dit que ceci dépend du CCWG, ceci est à la discrétion du CCWG pour voir si les modifications sont acceptées ou pas.

J'aimerais savoir si on peut utiliser un peu mieux le temps pour premièrement avoir des précisions sur l'intention décrite par le Brésil et la Suisse, savoir s'il s'agit là d'une recommandation, un changement simple comme on l'a dit et c'est ce qui va se passer avant de commencer sinon. Parce que sinon, quel est le signal que nous envoyons après la conclusion de tout cet effort ?

MANAL ISMAIL : Le Canada et puis le Brésil. Le Canada s'il vous plaît.

CANADA : Merci. Je voudrais également une précision sur le texte original. Je veux souligner aussi qu'après mon intervention, il s'agit là d'une solution intermédiaire. C'est un bon texte qui reconnaît les inquiétudes parce que si on va ouvrir une nouvelle consultation, c'est

très difficile de protéger le résultat auquel nous sommes arrivés. Alors il est difficile de prédire quel pourrait être le résultat, surtout si on met ce texte dans l'avis du GAC.

On ne peut pas savoir quel est le résultat de prendre au autre processus, on ne sait pas si le CCWG va le considérer, combien de temps cela va prendre. Il y a beaucoup de choses inconnues. Je crois qu'on a accordé un texte comme ceci-ci intermédiaire qui nous permet d'aller de l'avant. Merci madame la présidente.

BRÉSIL :

Je comprends bien les inquiétudes présentées par la représentante du Canada. Je crois que c'est quelque chose de possible, quelque chose dont le CCWG va tenir compte. Je comprends bien ce qui a été dit mais je crois que c'est un problème du CCWG. Nous, on ne viole aucune norme. En fait, nous sommes guidés par les normes qui nous régissent, nous-mêmes et le CCWG. Il y a eu une norme qui dit qu'ils peuvent à leur discrétion et nous, on l'accepte. Alors c'est à eux de décider. Ils doivent utiliser ce pouvoir discrétionnaire et il faut que nous soyons tous guidés par les mêmes normes.

Pour ce qui est du deuxième point et cela répond à la question des États-Unis sur la suggestion pour continuer les délibérations est une recommandation, je me souviens d'avoir participé lors de la dernière réunion de l'ICANN à une séance où il y a eu les présidents du CCWG qui ont présenté les résultats de leur travail. Et moi, j'ai posé la question sur le fait de savoir si la suggestion de continuer les délibérations, si cette suggestion était une recommandation ou pas, si

elle était au même niveau des autres recommandations. Et ceci est enregistré. La réponse a été oui, la suggestion était une recommandation comme les autres en tout ce ayant trait à la juridiction.

Alors Ashley, en réponse à votre question, ce serait oui. Il s'agit d'une recommandation. Et pour conclure si je peux résumer, je crois qu'il n'y a aucune raison pour laquelle on ne soit pas en mesure de faire ce que l'on suggère, à savoir appliquer les normes prévues. Merci.

MANAL ISMAIL :

Merci le Brésil. Alors quand nous disons que nous demandons au CCWG, on parle des coprésidents ? On pense à envoyer un courriel et le leur envoyer aujourd'hui peut-être pour voir si demain ils peuvent nous donner une réponse avant la fin de la rédaction du communiqué ? Je ne fais que penser à voix haute.

ÉTATS-UNIS :

Si je comprends bien, vous proposez de demander aux présidents du CCWG des précisions. Dans ce cas, les États-Unis donnent son soutien à cette motion avant la fin de la rédaction du communiqué.

MANAL ISMAIL :

Brésil, vous trouvez cela acceptable ?

BRÉSIL :

Je veux faire un commentaire. En premier lieu, je m'excuse parce que peut-être il y a eu une confusion à partir de ma première intervention. Malheureusement, je n'ai pas pu me dédier comme j'aurais voulu parce que bien des fois, on ne se souvient pas de tout ce que l'on a fait. Je m'excuse, donc. Mais mon collègue de Suisse a pu corriger le document finalement.

Mais ce qui est important dans ce débat est ce qui suit. Le sous-groupe a discuté en profondeur d'un grand nombre de questions et il est arrivé à des recommandations qui sont incluses dans le document. Tout cela, c'est clair. Le Conseil d'Administration sait ce qu'il faut faire. Et dans les recommandations, on indique qu'il faut faire quelque chose à cet égard. Mais à notre avis, tout cela a trait à la terminologie utilisée et à d'autres aspects dont il faut tenir compte.

Il faut dire que dans la pratique, tout cela n'a pas la même force. Cette recommandation n'a pas la force des autres. Alors c'est ce que l'on veut dire, c'est ce que l'on veut refléter sur le papier. Si on que ces deux recommandations dures pour ainsi dire, en définitive, nous devons les adopter même si on ne peut pas les soutenir. S'il y a une manière d'indiquer que l'on peut agir sur ces recommandations lors de la mise en œuvre concrète, le Conseil pourra l'approuver et faire partie du consensus, alors là, on pourrait donner notre soutien.

On parle de terminologie, de la manière de le faire, mais le message que l'on veut transmettre, c'est de savoir si cela aura le même traitement, les mêmes actions. Tout cela, c'est bien. Mais on a des difficultés. Depuis le premier jour de la transition, on a dit que ceci

deviendra la question la plus importante pour nous. Ceci a été reporté dans la piste de travail 2 et maintenant dans la piste de travail 2, ceci n'est pas clair encore. Alors nous voulons être très transparents. Merci.

MANAL ISMAIL :

Merci le Brésil. Maintenant, c'est clair. Pour ce qui est du processus, comment pouvons-nous être sûrs que ceci fait partie des recommandations et que cette partie sera considérée comme une recommandation ? On a besoin d'une recommandation par courriel des coprésidents ? J'essaie d'imaginer la situation.

BRÉSIL :

Je crois que l'on peut obtenir cette confirmation pour ce qui est de la rédaction parce que c'est comme mon collègue l'a dit, c'est exactement cela qui est établi dans les normes. Et nous, on doit tous respecter les normes. On n'invente rien. Ce que l'on dit dans le contexte, on propose quelque chose pour aborder la situation pour qu'ils nous disent ce qu'ils vont faire.

Une autre chose que l'on pourrait faire – et ceci a fait partie du débat initial – c'est l'inclure dans l'avis. À mon avis, ce serait une manière faible soit disant d'aborder le thème parce que par exemple si on va donner le même traitement qu'aux codes à deux caractères, si on va recevoir des rapports sur ce qu'ils peuvent faire parce qu'il y a d'autres priorités à cause des restrictions budgétaires parce qu'il y a des questions plus importantes pour la communauté, etc., nous ne croyons pas que l'approche sur l'avis n'est pas suffisante.

Pour vous répondre madame la présidente, je crois que nous pouvons essayer de chercher plus de précisions pour ce qui est des différents points de vue sur la viabilité par rapport au temps disponible. Et mes commentaires allaient dans le sens de pouvoir réfléchir collectivement sur le texte. Nous voulons que tous participent à ce débat par rapport au rapport.

MANAL ISMAIL :

Merci le Brésil. Alors je pourrais demander si les collègues du GAC intéressés peuvent rédiger des questions concrètes pour envoyer. Peut-être pourrait-on faire une pause envoyer directement ces questions aux coprésidents ? Mais je voudrais aussi continuer avec la discussion parce que si l'on reçoit une réponse affirmative, j'imagine qu'il n'y aurait pas de problème. Sinon, comment on va faire pour progresser ? Je ne veux pas tout remettre à demain.

Alors deux choses. Je demande aux collègues du GAC intéressés à rédiger les questions concrètes qu'il faut envoyer aux coprésidents du CCWG. Et puis une question plus compliquée, si la question n'est pas affirmative, comment continuer ? Et cela dépend de la question, bien entendu.

BRÉSIL :

Merci madame la présidente. À notre avis, la proposition affichée sur l'écran est ce que nous recherchons. Nous, on essaie qu'on nous donne le résultat final. On cherche les garanties que le CCWG doit nous donner. En termes du processus, si nous adoptons ce texte, on

communiquerait au CCWG et cette communication dirait pourquoi on n'accepte pas cette recommandations et en suggérant une alternative. Dès que le CCWG recevra la notification des raisons pour lesquelles la recommandation n'est pas acceptée, ils vont considérer à leur discrétion la possibilité de modifier notre suggestion. Alors, à nous de décider quel est l'amendement que l'on accepterait. Et eux aussi, ils peuvent soumettre cela à la consultation publique ou même considérer la modification suggérée. C'est une question importante pour nous.

À notre avis, ceci veut dire que le CCWG doit être notifié de cet amendement, de cette modification. Peut-être pourront-ils faire des commentaires ou même ne pas ouvrir cela aux commentaires publics. Le CCWG devrait éventuellement voter et s'il y a le processus de vote et s'il y a le changement, alors on présentera un rapport supplémentaire au GAC et le GAC approuverait ces recommandations. On ne demande pas trop mais le CCWG a le pouvoir discrétionnaire de faire ceci ou pas. Les règles disent que nous, on peut donner des recommandations ou on peut signaler des possibilités.

Dans l'extrait du CCWG, on dit que les étapes qui suivent la réception d'une alternative suggérée, il existe la possibilité de publier les changements, les modifications pour commentaires publics et/ou directement le renvoyer aux organisations membres qui vont reconsidérer dans ce cas le texte proposé. Bref, je suis assez répétitif mais la délégation du Brésil comprend qu'une fois que le texte sera adopté, il y aura notre consentement et la question sera résolue.

Pour conclure, ceci réitère la déclaration que j'ai reçue des présidents du CCWG dans la réunion précédente de l'ICANN. Les coprésidents, ils ont dit expressément que la suggestion pour continuer les délibérations est une des recommandations pour, ainsi dire, pour que tout cela soit considéré par les organisations membres. Voilà donc pourquoi on le débat en ce moment ici. Le document préparé par le secrétariat indépendant, toutes ces recommandations y apparaissent et les recommandations incluent sept recommandations spécifiques. Ce que l'on demande, c'est que le texte utilisé soit une recommandation et qu'elle soit en ligne avec les autres recommandations. On ne voit pas pourquoi il doit y avoir une différence s'il s'agit de recommandations, comme le CCWG l'a bien reconnu.

MANAL ISMAIL :

Merci le Brésil. Y a-t-il des réactions par rapport à cette intervention ? Les États-Unis s'il vous plaît.

ÉTATS-UNIS :

Merci beaucoup madame la présidente et merci le Brésil de cette explication. Je ne suis pas en désaccord avec ce que vous avez caractérisé comme un processus. Je ne suis pas en désaccord non plus avec ce que vous avez dit en tant qu'interprétation de ce texte.

Je pense que le problème ici, au moins pour les États-Unis, ce n'était pas notre interprétation qu'il s'agissait d'une recommandation. Et

c'est pour cela que l'on aimerait avoir une clarification avant de continuer avec cette discussion.

MANAL ISMAIL :

Pouvez-vous essayer de formuler une question claire et précise pour envoyer aux coprésidents du CCWG ? Dès qu'on fera la pause, on pourra envoyer cette question aux coprésidents du CCWG pour clarifier cette question rapidement. Est-ce que vous êtes d'accord ? C'est une possibilité d'avancer ? Très bien. Alors, nous pouvons donc mettre en pause cette question jusqu'à ce qu'on reçoive la réponse des coprésidents du CCWG.

Et on passe à la question des deux caractères ? Très bien. Oui, s'il vous plaît. Très bien. Par rapport aux deux caractères, le texte dit : « Le GAC conseille au Conseil d'Administration : 1) d'expliquer par écrit pourquoi et comment il envisage la mise en œuvre de l'avis du GAC sur la délégation des codes de pays au second niveau ; 2) d'expliquer par écrit si sa résolution du 8 novembre 2016 et le retrait du processus d'autorisation sont compatibles avec l'avis du GAC en la matière ou bien s'ils constituent un refus de l'avis du GAC. Le GAC conseille au Conseil d'Administration de décrire son explication par écrit avant le 31 décembre et se réserve le droit de mettre en place des actions de suivi le cas échéant. »

Kavouss Arasteh s'il vous plaît.

IRAN : Je pense que vous avez dit à un moment donné qu'on s'attendait à ce que le PDG de l'ICANN engage des discussions avec les gouvernements pour parler de ces inquiétudes. C'est d'ailleurs ce dont on a parlé aujourd'hui pendant la réunion qu'on a eue avec le Conseil d'Administration. Et on devrait en parler ou évoquer cela dans le texte.

MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. Est-ce que vous pourriez nous donner un texte concret que l'on pourrait ajouter à cette partie ?

IRAN : Oui. Manal, s'il s'agit de l'avis du GAC précédent, on pourrait extraire un texte de l'avis précédent. Le président et PDG de l'ICANN est invité à entamer un dialogue avec les gouvernements qui ont exprimé leurs préoccupations par rapport à la délégation des codes à deux caractères au second niveau. Si notre collègue Tom pouvait chercher la partie de l'avis précédent du GAC qui fait référence à cela ?

MANAL ISMAIL : Oui, bien sûr, pour copier exactement ce que l'on avait écrit dans l'avis précédent. Oui, tout à fait.

Le Danemark s'il vous plaît.

DANEMARK : Merci Manal. Juste une remarque. Dans le premier point: « et se réserve le droit de mettre en place des mesures le cas échéant », je

suggère de ne pas inclure cette partie car on a toujours le droit de mettre en place des actions de suivi. Autrement, on donne l'impression que l'on envisage déjà d'entamer des actions de suivi. Je pense que nous n'avons pas besoin d'indiquer cela par écrit.

MANAL ISMAIL : Merci beaucoup. Moi, j'ai eu la même impression, on dit déjà qu'on va entamer des actions. Est-ce que c'est acceptable ? Oui, s'il vous plaît.

RWANDA : Nous parlons de cette question de puis longtemps.

MANAL ISMAIL : On ne vous entend pas. Pouvez-vous utiliser un autre micro s'il vous plaît ?

RWANDA : Merci madame la présidente. Cela fait longtemps qu'on parle de cette question. La réponse du Conseil a été toujours la même. On dit toujours que la communication avec le GAC doit être améliorée et qu'ils travaillent à des mécanismes pour améliorer la communication avec nous. Mais en tant que GAC, nous disons que ces mécanismes ne sont pas suffisants pour nous. Nous parlons toujours de la même chose. Je pense que nous ne devrions pas proposer autre chose. On est en train de demander quelque chose de très concret pour qu'il y ait une décision finale prise par rapport à ce sujet.

MANAL ISMAIL : Merci le Rwanda. S'il y a quelque chose de concret que vous souhaitez nous proposer, je vous invite à le faire pur qu'on puisse en discuter.

Avant de passer au point suivant, je vous invite à considérer la proposition du Danemark pour voir si le texte qui est maintenant entre crochets doit être retenu ou effacé.

Le Brésil s'il vous plaît.

BRÉSIL : On pourrait peut-être remplacer le texte entre crochets par l'expression qu'on a utilisée avant, les avis du GAC précédents par rapport à cette question. Et cela tiendrait compte de ce qui vient d'être dit par notre collègue du Danemark et par ce qui vient d'être dit par nos autres collègues. Donc : « Le Conseil d'Administration devrait travailler pour arriver à une solution satisfaisante de cette question, une solution satisfaisante pour toutes les parties. »

MANAL ISMAIL : Merci le Brésil.

Les Comores.

MANAL ISMAIL : Merci madame la présidente. En fait, je crois que cette question, on a beaucoup réagi sur nos inquiétudes, pour nous, certains pays, sur l'utilisations des codes à deux caractères au second niveau. Donc je

crois que sur la déclaration, oublier de mettre- de souligner les inquiétudes de nous autres, ce serait une erreur. Donc je préférerais qu'on essaie d'introduire cet aspect-là et voir même souligner l'aspect qu'on a insisté que nous demandons à ce qu'on soit demandés... en fait qu'on nous demande notre avis avant l'utilisation des codes à deux caractères au second niveau mais qu'ils ne soient pas utilisés à notre insu. Merci beaucoup.

MANAL ISMAIL :

Merci les Comores. Donc il y a la proposition du Brésil de faire référence à l'avis du GAC précédent par rapport à cette question parce que cet avis du GAC précédent contient tout ce dont on vient de parler. Donc au lieu de répéter, inclure cette phrase et j'espère que cela pourrait répondre à votre suggestion.

L'Iran s'il vous plaît.

IRAN :

Avant de parler du texte entre crochets, je pense que la question n'est pas suffisamment mentionnée. Je pense qu'après 2018, on devrait mettre au point la ligne. « Le GAC se réserve le droit de prendre des mesures le cas échéant » Parce qu'en anglais, qu'est-ce que cela veut dire, « *follow up with actions* » ? Faire un suivi avec des actions, cela ne veut rien dire. À la limite, mettre en place des actions de suivi. Donc « se réserve le droit de prendre des mesures le cas échéant. »

MANAL ISMAIL : Il n'y a pas de délai en réalité.

IRAN : Non. Tout simplement mettre un point après 2018 et dire qu'on se réserve le droit de prendre des mesures le cas échéant.

MANAL ISMAIL : Pourquoi devons-nous dire cela ? Je veux dire, si nous ne recevons pas de réponse, automatiquement nous allons réagir. Il n'y a rien qui nous empêcherait de réagir. Pourquoi doit-on le mettre par écrit ? Voilà ma question. Est-ce que c'est clair ou pas ?

IRAN : Oui, vous êtes claire. Si vous voulez l'effacer, on peut l'effacer complètement. Mais moi, je dis que ce n'est pas tout à fait correct.

MANAL ISMAIL : Très bien. Si on va le garder, on garde ce texte. Sinon, si on veut l'effacer, Kavouss n'est pas contre. Très bien, j'ai bien compris.

La France s'il vous plaît.

FRANCE : Merci madame la présidente. Pour rebondir à la suggestion du Rwanda, aujourd'hui, pendant la réunion qu'on a eue avec le Conseil d'Administration, je me souviens, c'était Göran ou Maarten, un membre du Conseil d'Administration a dit qu'à la fin de l'année, ils

allaient mettre en place un système de notifications automatiques pour les gouvernements. Je pense qu'on en a déjà parlé à Porto Rico. Donc il y aura un site web que les gouvernements pourront consulter, il y aura une adresse courriel. Donc les gouvernements seront notifiés automatiquement si un code à deux caractères est délégué dans les nouveaux gTLD.

Nous pourrions peut-être rajouter un autre point au point numéro 3 : « Le GAC conseille le Conseil d'Administration de mettre en place dans les plus brefs délais le mécanisme automatique de notifications dont on a parlé dans la réunion du GAC avec le Conseil d'Administration. »

MANAL ISMAIL :

Merci la France. La France va écrire un texte et va nous le faire parvenir. Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Pouvons-nous effacer le premier texte entre crochets ? C'est-à-dire nous effaçons « de prendre des mesures le cas échéant » et nous laissons le texte entre crochets « des avis du GAC précédents en la matière. » Est-ce que vous êtes d'accord pour effacer le texte qui est maintenant surligné ? L'Iran.

IRAN :

Pas de problème pour effacer ceci. Mais la question par rapport au fait que « le GAC conseille au PDG d'entamer un dialogue avec les pays qui ont exprimé leurs préoccupations », je pense que cela, on doit l'ajouter.

MANAL ISMAIL : On aura une nouvelle version où l'on va inclure le texte proposé par la France et le texte aussi proposant cette discussion qui sera proposée avec le PDG. Y a-t-il d'autres suggestions s'il vous plaît ?

Nous avons après les protections des OIG. Oui, l'OCDE s'il vous plaît.

OCDE : Je pense que l'on pourrait mettre cette partie de l'avis avec le reste des avis au lieu de l'avoir séparément parce qu'il y a eu des progrès par rapport à cela. Donc il est important que le Conseil d'Administration réponde aux progrès qui ont été faits.

MANAL ISMAIL : Très bien, c'est noté. Est-ce qu'il y aura un texte sur le RGPD ? Est-ce qu'il y a des volontaires qui travaillent déjà sur un texte concernant le RGPD ? Je pense que oui, je suppose que oui. Je vous propose donc de faire une pause. Il y a un courriel avec une question concrète qu'on va envoyer... Pardon, le Brésil.

BRÉSIL : Merci madame la présidente. Je voulais suggérer que le point que l'on va ajouter en tant qu'avis supplémentaire pour les codes à deux caractères – je comprends que la France et l'Iran vont fournir des textes – je pense que l'on pourrait inclure dans la partie où l'on parle du suivi des avis précédents. Cela pourrait faciliter les choses parce que c'est en réalité un suivi par rapport à des avis précédents.

Si j'ai bien compris la suggestion de la France, on parle de la mise en œuvre d'un mécanisme qui est en cours de mise en œuvre. Pour ce qui est de la suggestion de l'ICANN, ce serait un suivi par rapport à un avis précédent qu'a donné le GAC où l'on souhaitait un dialogue entre le PDG et les pays concernés par ce problème. C'est-à-dire on pourrait déplacer, donc, ces textes à la partie de suivi des avis précédents.

MANAL ISMAIL :

Merci le Brésil.

La France ?

FRANCE :

Je ne suis très sûr si cela figure dans les avis précédents. Je pense que c'était quelque chose que l'ICANN et le Conseil d'Administration se sont engagés à faire. C'était lors d'une réunion si je ne m'abuse. Je ne suis pas très très sûr mais je pense qu'Akram Atallah s'était engagé à mettre en place ce système de notifications et aujourd'hui, un membre du Conseil d'Administration en a reparlé. Je crois que ce n'était pas dans un avis précédent du GAC mais plutôt dans la description d'une réunion qu'on avait eue avec le Conseil d'Administration.

MANAL ISMAIL :

Oui, le Brésil.

ne répond pas à notre problématique. Nous avons contesté une décision qui a été prise et qui va à l'encontre de l'avis du GAC. Et ils disent que dans l'avenir, ils vont mettre en place un système de notification, etc. Nous disons une autre et eux, ils disent autre chose. Ce ne sont pas des choses qui sont connectées.

Dans notre communiqué, on devrait transmettre le message en disant que nous prenons note de ce qui va être fait mais on ne doit pas dire que cela résout le problème parce que pour nous, ce n'est pas le cas.

MANAL ISMAIL :

Merci le Brésil.

Je pense que nous pouvons passer au point suivant. On n'a pas encore lu le texte sur les OIG. On pourrait faire cette première lecture et ensuite, faire une pause pour avoir une version mise à jour sur le communiqué. Pour ce qui est de la protection des OIG : « Le GAC conseille le Conseil d'Administration de faciliter un dialogue substantiel orienté entre la GNSO et le GAC pour résoudre la question de la protection des OIG où l'on réaffirme l'avis précédent, notamment en ce qui concerne la création d'un mécanisme de correction et la maintenance des protections temporaires. »

Un problème avec ce texte ? Vous êtes d'accord ? OK.

Nous pouvons donc faire une petite pause. On va recevoir le texte sur le RGPD aujourd'hui ou demain ? Aujourd'hui ? OK. Alors, on va faire une petite pause. Nous allons attendre le texte sur le RGPD, les questions concrètes pour demander des précisions aux coprésidents

du CCWG que je vais envoyer immédiatement. Et il y avait quelque chose d'autre ? OK, c'est tout pour l'instant.

Je vais voir ma montre. Il est 6:35 de l'après-midi. À quelle heure on se réunit ? Combien de temps il vous faut ? Voilà, c'est la question. On a jusqu'à 19:30. Quinze minutes, cela suffit ? OK, une pause de 15 minutes. Merci.

[PAUSE]

MANAL ISMAIL :

Nous avons une demi-heure. Nous pouvons peut-être essayer d'avancer le plus possible et puis nous allons continuer demain.

Nous avons reçu un texte sur le RGPD. Nous allons le lire. C'est le suivi des avis précédents. Ce n'est pas dans la partie du nouvel avis. Pouvons-nous le lire ?

TOM DALE :

Nous avons donc un texte que je vais lire et qu'on vous a distribué pendant la pause et qui a été préparé par des membres du PSWG et d'autres membres qui travaillent sur la question du RGPD. Il a été inclus dans la section du communiqué où l'on parle du suivi des avis précédents. Ce n'est pas un avis consensuel du GAC ou un nouvel avis.

Le texte dit : « Conformité du WHOIS avec le RGPD. Le GAC reste engagé à travailler avec la communauté et le EPDP pour s'assurer que

les tierces parties puissent avoir un accès opportun et prévisible aux informations WHOIS éditées de telle manière que ce soit conforme au RGPD et à d'autres lois sur la protection des données.

Nous soutenons et mettons l'accent sur l'avis par consensus du GAC de l'ICANN62. Notamment, nous lançons un appel à l'ICANN pour prendre les mesures nécessaires pour assurer le développement et la mise en œuvre d'un modèle d'accès unifié.

Le GAC voudrait insister sur le fait que protéger l'intérêt public dans le contexte du système des noms de domaine nécessite de parvenir à un équilibre entre la protection des données et la protection de l'intérêt public, y compris le combat contre les utilisations malveillantes du DNS, la cybersécurité, etc. Tout cela est reflété dans l'avis du GAC précédent, l'importance de soutenir le travail fait par les forces de l'ordre pour promouvoir la confiance de l'internet en tant qu'un moyen fiable d'obtenir des informations.

Des lois de protection des données personnelles reconnaissent la mission des forces de l'ordre pour appliquer, pour accéder aux données. Le groupe de travail Article 29 et le Conseil de protection de données européen ont exprimé leur point de vue par rapport à l'action des forces de l'ordre et la possibilité qu'ils doivent avoir d'accéder à ces informations. Et pour cela, l'ICANN doit développer un modèle unifié d'accès qui permette l'accès à ces données par les forces de l'ordre. Nous faisons ici référence aux lettres envoyées en la matière.

La spécification temporaire ne peut pas répondre aux besoins des forces de l'ordre et des investigations en matière de cybersécurité. Les

résultats des enquêtes récentes menées par rapport au service d'annuaire de données d'enregistrements montrent une tendance claire selon laquelle depuis la mise en œuvre de la spécification temporaire, la cybersécurité a été impactée. Les données initiales montrent que le système du WOHIS actuel ne permet pas de répondre de manière adéquate aux besoins des forces de l'ordre ; des investigations sont retardées ou interrompues. La moitié des professionnels de la cybersécurité qui ont répondu ne savent pas comment demander accès aux informations non publiques.

Le GAC est tout à fait conscient qu'il existe évidence des mêmes problèmes rencontrés en matière de protection de la propriété intellectuelle. Le manque d'un processus pour accéder aux informations non publiques contribue au retard des investigations et cela va à l'encontre de l'intérêt public. Nous demandons au Conseil d'Administration de considérer l'avis du GAC pour la mise en œuvre opportune d'une spécification temporaire et d'un modèle d'accès unifié aux données WHOIS. »

MANAL ISMAIL :

Merci beaucoup, Tom. Est-ce qu'il y a des réactions à ce texte ? Très bien. J'ai un commentaire. Ce n'est pas par rapport au fond mais plutôt par rapport à la structure. Normalement, nous envoyons l'avis du GAC comme une liste avec des puces. Et de cette manière, le Conseil d'Administration sait exactement ce dont nous avons besoin, sachant que cela est après archivé quelque part pour eux. Donc je me demande quelle est la meilleure façon de présenter ces informations

pour qu'ils puissent fait un suivi. Cela n'a rien à voir avec le fond du texte ou la substance du texte mais plutôt c'est une question de structure.

J'ai les États-Unis, la Commission européenne et l'Iran. États-Unis.

ÉTATS-UNIS :

Je suis ravie de travailler avec les autres parties pour changer le format. Je pense que nous n'avons pas suivi les caractéristiques de l'avis consensuel du GAC mais on peut travailler sur le format.

MANAL ISMAIL :

Commission européenne s'il vous plaît.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je pense que ce que vous demandez, nous pourrions travailler avec cette version préliminaire pour que ce soit plus concis parce qu'il y a beaucoup d'éléments dans ce texte qui fournissent des détails et qui montrent ce qui s'est passé entre l'avis précédent et maintenant, quels sont les pièces à conviction, les évidences que nous connaissons pour mettre l'accent sur notre avis précédent. Donc nous pourrions élaborer un petit peu plus le texte et mettre l'accent sur certains points pour que le Conseil d'Administration comprenne mieux ce qui a changé par rapport à notre dernier avis. Nous avons pu constater qu'il y a des évidences qui vont dans le sens où il faut respecter l'avis que nous avons donné précédemment.

MANAL ISMAIL : Merci. Nous pouvons mettre un texte narratif et puis un autre texte, celui sur lequel nous voulons attirer l'attention du Conseil sous forme de liste à puce.

L'Iran s'il vous plaît.

IRAN : Pouvons-nous savoir d'où vient ce texte ? Qui l'a rédigé s'il vous plaît ?

MANAL ISMAIL : Les États-Unis, pouvez-vous m'aider ?

ÉTATS-UNIS : Comme on l'a accordé au cours de la séance, Laureen Kapin a rédigé le texte ma ceci a été distribué au petit groupe du EPDP. Les membres de ce petit groupe ont fait des commentaires sur le texte et le texte reflète la contribution de plusieurs personnes du petit groupe du EPDP. En réalité, il faudrait dire un petit groupe du GAC.

MANAL ISMAIL : Merci les États-Unis. Après la séance d'hier, il y a eu une suggestion pour que Laureen s'occupe de la rédaction et qu'elle propose un texte initial pour pouvoir le modifier au fur et à mesure. Elle a accepté la mission, elle a envoyé ce texte au petit groupe du EPDP.

IRAN :

Ce n'est pas un problème mais j'ai une question. Comme résultat de discussions, je crois que ce matin, on a dit que le groupe de travail n'était pas un groupe de travail de PDP. C'est quelque chose que l'on a mentionné ce matin. Et on a dit si Laureen pouvait prendre des actions et faire des consultations. Je ne sais pas si elle a fait des consultations.

Mais en allant à la question de fond, on essaie d'être précis normalement pour l'avis du GAC et le reste devrait être le fondement de cet avis. Je ne sais pas si tout correspond à l'avis et une partie au fondement. Alors peut-être le texte pourrait être raccourci et inclure les éléments essentiels dans la section de l'avis et puis le reste, dans le fondement de l'avis. C'est la première fois que je vois un avis si long.

Je comprends bien que Laureen est experte en la matière, elle connaît très bien le problème, elle consulte Ashley constamment. Moi, je n'ai aucun problème. Mais je crois qu'il faudrait modifier le format et cela, pour garder la cohérence avec d'autres avis.

MANAL ISMAIL :

On était d'accord du fait de restructurer ce texte. On l'a distribué à tous les membres du groupe du EPDP. Ils n'ont pas tous eu le temps de le regarder. Moi par exemple, je n'ai pas pu voir mon courrier depuis quelques heures mais on l'a distribué. Je m'excuse d'avoir dit cela et hier, il paraît que la journée a été très longue. C'est de ma faute, on en a discuté ce matin. Mais il me semblait que ce matin était trop loin déjà et Laureen, elle est super rapide. Alors on prend note

que le texte doit être reformulé, restructuré. Nous allons nous en occuper. Merci Kavouss.

En plus de cela, qu'est-ce que nous devons voir, Tom ? Je crois qu'il y a un nouveau texte sur les codes à deux caractères que nous avons reçu de la France. Encore une fois Kavouss ? Nous n'avons pas pu chercher l'avis du GAC préalable. On va le faire mais bon, maintenant on va passer à ce texte.

TOM DALE :

Merci Manal. Comme cela a été suggéré par la France avant la pause, nous avons ajouté un autre item à la partie de l'avis dans la section des codes concernant les deux caractères. Point numéro 3, voilà, c'est l'avis au Conseil d'Administration : « Établir dès que possible une page web permettant aux gouvernements d'être notifiés lorsque les codes à deux caractères sont enregistrés au second niveau de nouveaux gTLD tel que cela a été accordé dans la réunion entre le Conseil d'Administration et le GAC. »

J'ai aussi un texte préliminaire comme fondement que je n'ai pas encore pu inclure dans le document. Et ceci, on le fera plus tard.

MANAL ISMAIL :

La France veut prendre la parole.

FRANCE :

J'ai envoyé encore d'autre texte pour les fondements pour tenir compte des préoccupations du Brésil. On doit établir clairement que

la mise en œuvre de ce processus n'est pas satisfaisante pour certains pays intéressés. On peut aborder les inquiétudes de certains pays mais pas les inquiétudes de tous les pays. Ce n'est pas satisfaisant pour tous. Et cela devrait être précisé dans les fondements.

MANAL ISMAIL : Le Brésil.

BRÉSIL : Pour l'instant, nous voudrions laisser ceci entre crochets parce que nous croyons que ceci ne fait pas référence à notre demande. On parle d'une page web pour que les gouvernements soient notifiés lorsque ces codes à deux caractères sont enregistrés. Et notre demande de base a trait à une procédure permettant aux gouvernements d'être notifiés avant l'enregistrement. Alors peut-être on pourrait y réfléchir un peu plus en profondeur et le laisser entre crochets. Notre préoccupation, c'est justement de ne pas créer des confusions. Nous ne voulons pas donner de fausses interprétations.

MANAL ISMAIL : Très bien. Alors on le laisse entre crochets pour l'instant parce qu'il nous reste 12 minutes pour finir.

Les Comores

MANAL ISMAIL : Merci le Brésil. Laureen est la responsable de la rédaction en ce moment. Alors je crois que la Commission européenne s'est proposée également pour la rédaction. Alors entre Laureen et la Commission européenne, ils sont les rédacteurs mais bien entendu, ils peuvent partager l'activité ou le brouillon proposé avec ceux qui le demandent. Vous êtes d'accord ?

Pour ce qui est du CCWG la piste de travail numéro 2, nous enverrons un courrier électronique, oui ou non ? Parce que lors d'une deuxième discussion au cours de la pause, j'ai cru comprendre que ce courrier électronique n'était pas nécessaire. C'est pourquoi j'essaie de clôturer la question avant de partir aujourd'hui. Si on va l'envoyer, il faut le faire immédiatement. Oui ou non ? Les États-Unis s'il vous plaît.

ÉTATS-UNIS : Je crois qu'il y a eu la réunion d'un groupe pour décider du texte. Je ne sais pas si cette réunion a eu lieu ou pas. Nous, les États-Unis, on ne peut pas considérer ce texte si on n'a pas une précision sur ce texte.

MANAL ISMAIL : Le Brésil s'il vous plaît.

BRÉSIL : Je crois que j'ai participé à ces délibérations lors de la pause. Une partie de la difficulté est de comprendre exactement ce que nous faisons à travers cette demande parce que s'il y a des doutes, s'il faut

des précisions sur ce que le CCWG comprend en termes de recommandations, je crois que comme mon collègue l'a bien dit, il s'agit d'une affaire de questions et réponses formelles. Alors on pourrait voir la transcription de cette réunion.

Si l'on fait référence et voit si le texte proposé est en ligne avec ce que nous proposons, nous pourrions le vérifier sans poser de questions aux coprésidents. Il y a eu des difficultés pour comprendre au-delà de ces points qui sont dûment documentées. On peut les repérer dans les enregistrements. Je ne sais pas s'il y a d'autres éléments.

Je pensais que l'idée était d'avoir une évaluation des coprésidents disant si ce qui a été proposé, en plus d'être en ligne avec la charte, enfin s'ils pensaient que c'était faisable de pouvoir faire progresser cela en ce moment. S'il s'agit d'une recommandation ou non ? On a déjà posé la question qui a été répondu. Si la proposition est de demander si ceci est en ligne avec la procédure, c'est documenté. Je crois qu'il faut davantage de précisions pour pouvoir rédiger une consultation si cela s'avérait nécessaire.

MANAL ISMAIL : Les États-Unis s'il vous plaît.

ÉTATS-UNIS : Merci madame la présidente. Je crois que cette précision est nécessaire et qu'elle est critique parce que quand on lit le document après avoir suivi les délibérations et les conversations, il semblerait qu'il y ait une différence d'interprétation sur l'intention du texte dans

le rapport final. Et nous n'avons pas compris qu'il s'agissait d'une recommandation. Mais ceci a été inclus dans les recommandations comme suggestion.

On pourrait le reconsidérer et peut-être que je me trompe, je voudrais donc que les coprésidents du CCWG me donnent des précisions sur ce point en particulier.

MANAL ISMAIL :

Alors très bien. À travers un courrier électronique ou vous voulez inviter demain un ou plusieurs coprésidents et leur poser la question ici même demain ? Je vois qu'il y en a qui acquiescent. Nous allons donc essayer de nous mettre en contact avec les coprésidents du CCWG et trouver un moment au cours de la journée pour les faire venir dans la salle et qu'ils nous donnent des précisions sur ce point.

Quelque chose d'autre avant de finir la séance ? L'Iran ?

IRAN :

Merci Manal. Comme vous devez vous souvenir, lorsque nous avons parlé de l'autre rapport du CCWG qui avait trait au cadre d'interprétation, on a demandé de séparer ce paragraphe et c'est ce qui a été fait, Tom l'a fait. Alors j'ai une suggestion maintenant. Je voudrais savoir si vous nous permettez de faire une suggestion.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Mon nom est [Marty]. Je vais lire le texte que j'ai préparé. C'est le paragraphe proposé. « On a indiqué que d'autres aspect de droit de l'homme... »

MANAL ISMAIL : Pouvez-vous lire lentement pour que Tom puisse le taper ?

IRAN : « On a indiqué que dans le cadre d'interprétation, il faut aborder d'autres questions de droit de l'homme, comme les impacts négatifs de mesures coercitives unilatérales – U majuscule, C majuscule et M majuscule s'il vous plaît en anglais – et les sanctions sur les droits des citoyens des pays concernés. » Merci.

MANAL ISMAIL : Merci. Voici donc le texte qu'on va laisser jusqu'à demain parce qu'il est difficile d'en discuter en ce moment.

Il faut quitter la salle. On va finir la réunion maintenant. Bonsoir à tous et j'espère que demain, il y aura une séance enrichissante. Demain à 8:30, on se réunit dans cette même salle. Je vous souhaite une bonne soirée et on se revoir demain. Merci !

Je suis désolée, il y avait une demande de la Colombie. Je suis extrêmement désolées, mes sincères excuses. Allez-y. Très bien, commencez s'il vous plaît.

COLOMBIE : Je disais que nous avons fait un exercice pour résumer au maximum le rapport présenté sur le .amazon. Mais compte tenu qu'il ne s'agit pas d'un rapport fait par la Colombie mais aussi de ce qui a été l'exercice des huit pays membres dans les questions consensuelles, nous voudrions demander la compréhension de la présidence et de la salle pour pouvoir faire la traduction. C'est trois ou quatre paragraphes que j'ai présentés cet après-midi de sorte que ces paragraphes puissent être inclus dans le document. C'est ce que je vous demande, la traduction de ces documents pour pouvoir les inclure.

MANAL ISMAIL : OK, parfait la Colombie. Et je m'excuse de ne pas vous avoir vu.

Maintenant, oui, on finit la séance. On se revoit demain à 8:30. Bonne soirée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]